

Marché de services relatif à la réalisation du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération bisontine

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS	
Commission n°4	Validation du Vice-Président
séance du 12/04/05	favorable
Le 28/04/05	
Bureau	
séance du 12/05/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 2031.815	Solde avant opération : 400 000,00 € TTC Montant de l'opération : 160 287,92 € TTC Solde après opération : 239 712,08 € TTC

I. Rappel

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a pour obligation légale d'élaborer son Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'agglomération afin de se mettre en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Le service transport de la CAGB n'étant pas dimensionné pour élaborer un PDU, un appel d'offres a été lancé visant à retenir un bureau d'études accompagnant la démarche de l'élaboration à la validation du PDU.

II. Objet

L'objet du marché consiste à réaliser le PDU de l'agglomération bisontine.

La mission est décomposée en 3 phases :

- phase 1 : diagnostic
- phase 2 : élaboration de scénarios
- phase 3 : projet

Le marché comporte une option relative à l'accompagnement dans la démarche de communication.

Le montant du marché est estimé et plafonné à 250 000 €.

III. Modalités de dévolution

Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

IV. Durée du marché ou délai d'exécution

33 mois à compter de la notification du marché.

Compte tenu du montant estimé du marché, la forme retenue est celle d'un appel d'offres ouvert (article 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) avec publicité européenne.

Le 25 février 2005, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP).

La date de remise des offres a été fixée au lundi 25 avril 2005 à 16 heures.

La date d'ouverture des plis en Commission d'Appel d'Offres a été fixée au mercredi 27 avril 2005 à 9 heures.

La date de choix après analyse par la Commission d'Appel d'Offres a été fixée au 1^{er} juin 2005.

V. Analyse des offres

Le marché est attribué au candidat qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- valeur technique
- prix

Sur la base d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du mercredi 1^{er} juin 2005, a attribué le marché au bureau d'études TRANSITEC. L'option « Communication » n'est pas retenue.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec le bureau TRANSITEC pour un montant de 160 287,92 € TTC.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 0